



**Direction générale de l'enseignement
et de la recherche
Mission de l'appui au pilotage
et des affaires transversales**

**1 ter avenue de Lowendal
75700 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

DGER/MAPAT/2015-306

01/04/2015

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 28/05/2015

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 4

Objet : formation en 2015 sur l'accompagnement de la mise en œuvre des épreuves E5, E6 et E7 du Brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) option Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE).

Destinataires d'exécution

DRAAF

DAAF

Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole

Etablissements publics d'enseignement supérieur relevant du MAAF

Unions nationales fédératives d'établissements privés (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)

Résumé : note d'information pour les équipes pédagogiques sur l'organisation en 2015, d'une formation sous forme d'action d'accompagnement thématique (AAT), formation d'initiative nationale et de réalisation inter-régionale, concernant les modalités de mise en œuvre des épreuves E5, E6 et E7 du BTSA option Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE).

Afin d'accompagner les équipes pédagogiques dans la mise en œuvre des nouvelles épreuves introduites dans le cadre de la rénovation des Brevets de technicien supérieur agricole (BTSA), deux formations sont prévues au cours de l'année 2015 pour les établissements offrant l'option **Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (ACSE) renouvelée**.

1. PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

1.1. Objectifs

Aider les équipes pédagogiques à :

- appréhender les changements induits par la rénovation des BTSA ;
- accompagner les changements de pratiques pour préparer les élèves aux épreuves E5, E6 et E7 des BTSA renouvelés ;
- favoriser un changement de pratiques d'évaluation et de certification des épreuves professionnelles.

1.2. Public cible

Sont conviés à cette action de formation en deux sessions :

- **deux personnes** par établissement public concerné par les épreuves E5, E6 et E7 du BTSA ACSE parmi **le ou les coordonnateurs** de la filière BTSA ACSE, les enseignants particulièrement impliqués dans l'organisation de la formation, un représentant de l'équipe de direction chargé de l'organisation du temps et de l'animation pédagogique. Pour les établissements ayant plusieurs voies de formation (initiale – scolaire et par apprentissage – ou continue), deux personnes seulement seront retenues pour l'établissement.
- les **Présidents et présidents adjoints de jury** ainsi que la personne responsable de l'organisation de l'examen du BTSA ACSE.
- cinq représentants, par session, pour l'ensemble des établissements affiliés au CNEAP, issus des établissements ou de l'IFEAP.
- cinq représentants, par session, pour l'ensemble des établissements affiliés à l'UNMFREO, issus des établissements ou de la fédération régionale.
- cinq représentants, par session, pour l'ensemble des établissements affiliés à l'UNREP.

Les participants sont les porte-paroles des équipes des établissements durant la session, ils sont également les relais d'information et d'animation dans leurs établissements après la session.

1.3. Programme

Cette formation a fait l'objet d'une construction commune par l'École nationale de formation agronomique (ENFA), par l'Inspection de l'enseignement agricole (IEA) et le Bureau des Formations de l'Enseignement Supérieur (BFES) de la Sous-Direction de l'Enseignement Supérieur (SDES).

Elle est co-animée par des inspecteurs pédagogiques et des formateurs de l'ENFA.

Le programme de la session est le suivant :

- rappel sur le cadrage général des épreuves E5, E6 et E7 ;
- réflexion en atelier autour de la mise en œuvre des CCF et l'élaboration des grilles d'évaluation, échange de pratiques ;
- réflexion sur l'accompagnement des étudiants à la soutenance des épreuves terminales professionnelles et sur la place des professionnels dans l'évaluation ;
- synthèse des ateliers et réponses aux questionnements.

1.4. Dates et lieux de formation

Les formations se dérouleront en deux sessions :

* Pour les établissements des régions : **Alsace, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Centre, Franche-Comté, Ile de France, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Haute-Normandie, Basse-Normandie et Picardie**

du lundi 11 mai (14h) au mercredi 13 mai (12h)

AgroParisTech

19 avenue du Maine

75007 PARIS

Code action session 530604/1

Date limite d'envoi / Clôture des inscriptions : 16 avril 2015

* Pour les établissements des régions : **Aquitaine, Auvergne, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes**

du mardi 26 mai (14h) au jeudi 28 mai (12h)

ENFA

2 route de Toulouse

31326 CASTANET TOLOSAN

Code action session 530604/2

Date limite d'envoi / Clôture des inscriptions : 30 avril 2015

Vous pouvez contacter l'ENFA pour toute demande individuelle de modification de cette répartition.

2. MODALITES D'ORGANISATION DE LA FORMATION

2.1. Responsabilité respective des acteurs

2.1.1. L'ENFA, support de la formation

A ce titre, elle est chargée :

- de construire la réponse pédagogique en liaison avec l'ensemble des intervenants (autres établissements d'enseignement, DGER, IEA, autres...) ;
- d'assurer l'organisation matérielle de la formation (réservation et mise à disposition des salles et du matériel nécessaire, reproduction des supports de formation...) et les coûts pédagogiques associés ;
- d'assurer le suivi des inscriptions par la procédure SAFO via Internet et d'enregistrer dans SAFO l'inscription des éventuelles candidatures « papier » qui lui sont transmises complétées et vérifiées par les DRFC ;
- de valider les candidatures en tant que structure organisatrice ;
- de transmettre aux participants les courriels d'invitation sous format PDF accompagnés des documents nécessaires ;
- d'informer les DRFC des régions sur les possibilités de restauration et d'hébergement des participants ;
- d'établir les listes d'émargement et de les faire parvenir aux intervenants ;
- de récupérer les originaux des listes d'émargement remplies ;
- d'enregistrer, si cela est possible, dans SAFO la présence de tous les stagiaires ayant suivi la formation (sur la base des listes d'émargement) des établissements publics et privés ;
- de transmettre aux participants les originaux des attestations de participation ;
- de transmettre à la DGER / MAPAT un bilan de l'action conduite.

2.1.2. Les DRAAF

Les DRAAF sont chargées :

- d'établir la liste de tous les établissements publics et privés de leur région concernés ;
- d'assurer la communication auprès de établissements publics et privés de l'existence de cette action de formation ;
- de valider les candidatures des agents des établissements publics sur SAFO et de veiller à ce que chaque agent dispose de son code SAFO (Cf. 3.1.2. ci-dessous) ;
- de procéder au remboursement des frais de déplacement et d'hébergement des agents des établissements publics participants.

2.2. Prise en charge des frais engendrés par cette formation

Les frais de déplacement et de séjour sont à la charge des délégations régionales à la formation continue (programme 215) pour les agents des établissements publics de leur région.

La prise en charge du remboursement de ces frais est à demander, préalablement au déplacement, au délégué régional de la formation continue (DRFC) au sein de la DRAAF dont dépend l'établissement (Cf. procédure au 3.1.).

Les frais de déplacement et de séjour des enseignants des établissements privés ne sont pas pris en charge par les DRAAF.

3. MODALITES PRATIQUES D'INSCRIPTION

Pour toute question, l'ENFA peut être jointe par courriel, en précisant le code de la formation concernée, à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr.

3.1. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements publics

Les inscriptions s'effectuent de la manière suivante :

3.1.1. Pour les agents disposant d'un code SAFO, **et dont le profil SAFO a été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2014**

L'agent doit :

- télécharger la [fiche d'inscription](#) (sur <http://www.safo.chlorofil.fr/pratique.cfm> ou **Cf. Annexe 1**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- l'imprimer et la faire viser par son supérieur hiérarchique (chef d'établissement) ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF saisit alors l'inscription sur le site <http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire.cfm> selon les procédures habituelles d'inscription à un stage de formation, en renseignant le code action.

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel "valant invitation" accompagné de la demande d'ordre de mission sous format PDF sera envoyé aux participants accompagné éventuellement d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

3.1.2. Pour les agents ne disposant pas d'un code SAFO, **ou dont le profil SAFO n'a pas été mis à jour en cas de changement d'établissement à la rentrée 2014**

L'agent doit :

- télécharger la [fiche de création / mise à jour d'un agent](#) (sur <http://www.safo.chlorofil.fr/inscrire/modalites.cfm> ou **Cf. Annexe 2**) ;
- la renseigner en pdf formulaire (saisie numérique) pour éviter toute erreur due à un remplissage manuel des fiches ;
- la transmettre au responsable local de formation (RLF) de l'établissement.

Le RLF transmet la fiche au DRFC de sa région qui procèdera à la création ou à la mise à jour de l'agent dans SAFO, et à l'attribution d'un code SAFO.

Une fois l'agent créé ou la mise à jour effectuée, l'agent doit suivre la procédure explicitée au paragraphe 3.1.1.

3.2. Modalités d'inscription pour les personnels des établissements d'enseignement privé

Une fiche d'inscription est jointe en annexe (**Cf. Annexe 3**). Les personnels doivent remplir la fiche et la

faire signer pour validation par leur fédération.

Pour chaque fédération, la procédure est la suivante :

- pour les représentants des établissements relevant du CNEAP : à retourner, dûment complétée, à l'Institut de Formation de l'Enseignement Agricole Privé (IFEAP) ;
- pour les représentants des établissements relevant de l'UNMFREO : à retourner, dûment complétée, aux fédérations régionales qui valident les inscriptions et transmettent les fiches à l'Union Nationale qui assurera l'envoi à l'ENFA ;
- pour les représentants des établissements relevant de l'UNREP : à retourner, dûment complétée, à la fédération nationale qui valide les inscriptions et transmet les fiches à l'ENFA.

Ce sont donc l'IFEAP, les fédérations nationales de l'UNREP et de l'UNMFREO qui retournent l'ensemble des fiches par envoi groupé et scanné à l'ENFA à l'adresse suivante : nadine.hirtzlin@educagri.fr avant la date limite de chacune des inscriptions.

Attention : les inscriptions individuelles ou en provenance des établissements, non validées par l'IFEAP ou l' UNREP ou l'UNMFREO **ne seront pas prises en compte.**

Une fois les inscriptions enregistrées par l'ENFA, un courriel "valant invitation" sous format PDF sera envoyé aux participants et à l'établissement sur les messageries respectives accompagné d'informations complémentaires (plan d'accès, liste d'hôtels...).

Les frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas pris en charge par l'ENFA.

L'adjointe au chef de la mission de
l'appui au pilotage et des affaires transversales

Véronique LE GUEN

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Demande d'inscription à une action de formation des personnels
Respectez les dates limites d'inscriptions indiquées sur le descriptif de l'action.

Nom (M. Mme) :	Prénom :
Courriel agent :	Tél :
Fonction(s) exercée(s) :	Catégorie : A B C
Code agent SAFO ②:	et /ou Code agent EPICEA ②:
Direction ou EPL d'affectation :	
Établissement d'exercice :	
Service :	
Adresse administrative :	
Courriel institutionnel :	Tel :
Agent d'EPL	Autre agent MAAF
	Agent hors MAAF

Code Action :	Action SAFO Action EPICEA		
Titre de l'action :			
Structure organisatrice de l'action :			
n° session	Dates (début – fin)	Lieu	Si à distance, cochez

Motivation de la demande ① (1 seule réponse)

T1 Adaptation immédiate au poste de travail	FS Formation statutaire	BC Bilan de compétence
T2 Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	PEC Préparation aux concours	PP Période de professionnalisation
T3 Développement ou acquisition de nouvelles qualifications (développement personnel)	VAE Validation des acquis d'expérience	

Cette demande fait-elle l'objet, par ailleurs, d'une demande de mobilisation du Droit Individuel à la Formation (DIF) auprès du service des Ressources Humaines : Oui Non (le DIF ne peut pas être mobilisé pour T1, FS, PP)

Vos attentes précises par rapport à cette formation :

Vous devez dater et signer cette fiche, la faire viser par votre supérieur hiérarchique, puis la transmettre à votre RLF ③

Fait à	Le	Signature de l'agent
<i>Si cette demande est retenue, elle constitue un engagement ferme à suivre la formation.</i>		

Avis du supérieur hiérarchique chef de service ou d'établissement	Visa du RLF ③	Visa de l'autorité susceptible d'assurer l'indemnisation des frais de mission
Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :	Nom :	Avis favorable <input type="checkbox"/> / Avis défavorable <input type="checkbox"/> Motif :
Nom, Signature et cachet	Courriel :	Nom, Signature et cachet
Date :	Téléphone :	Date :
	Signature	
	Date :	

① Voir note de service SG/SDDPRS/N2008-1226, relative à la mise en œuvre des modalités de formation tout au long de la vie dans les services du MAAF.

② Saisie obligatoire de votre code agent (SAFO et/ou EPICEA). Si vous ne les connaissez pas : renseignez-vous auprès de votre RLF ③ Responsable Local de Formation



Fiche de : **création d'un agent dans l'outil SAFO**
mise à jour d'un agent déjà existant dans SAFO
(dans ce cas ne renseigner que les champs en gras et ceux à modifier)

Cette fiche concerne les personnels d'EPLEFPA, et hors EPLEFPA. Elle est destinée à permettre à l'agent d'être identifié dans SAFO et de pouvoir s'inscrire à une action de formation SAFO. Elle permet également la mise à jour des informations concernant les agents déjà existants dans SAFO.

Identification de l'agent

Code SAFO ⁽¹⁾ :			
Nom :			
Nom de jeune fille :			
Prénom :			
Date de naissance :	Lieu de naissance :	Sexe	F M
N° sécurité sociale :	Catégorie : A B C	Corps :	
Adresse Personnelle :			
Mail :			

Région d'affectation actuelle :
Région d'affectation antérieure :
Établissement d'affectation actuel :
Établissement d'exercice actuel :
Adresse ⁽²⁾ :
Mail institutionnel ⁽²⁾ :
Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

Agent travaillant en EPLEFPA	Agent hors EPLEFPA
Titulaire	Enseignement agricole supérieur public
Contractuel d'Etat (ACEN et ACER)	MAAF : administration centrale, établissements publics
Contractuel sur budget d'établissement	MAAF : services déconcentrés
Agent sous contrat de collectivité (TOSS...)	Enseignement agricole privé
Agent de droit privé (salariés d'exploitation...)	Education nationale
Stagiaire ENFA	Autres (autre ministère, lycée maritime, collectivité...)
Autre (contrats aidés...)	⁽³⁾

Renseignements complémentaires pour les agents d'EPLEFPA

Type de personnels			Statut handicapé (MDPH) : Oui Non		
Personnel de direction	Personnel d'éducation et de surveillance				
Personnel administratif					
Personnel d'enseignement	Personnel TOSS				

Renseignements complémentaires pour les enseignants et formateurs en EPLEFPA

Diplôme obtenu le plus élevé ⁽⁴⁾				
<i>Exemple</i>	5	<i>Licence</i>		
Discipline(s) enseignées ⁽⁴⁾				
<i>Exemple discipline(s) enseignée(s)</i>	13			
Niveau(x) d'enseignement ⁽⁴⁾				
<i>Exemple niveau(x) d'enseignement</i>	1	4	5	

¹ En cas de mise à jour des informations concernant un agent déjà existant dans SAFO

² L'invitation sera envoyée à cette adresse (courrier ou mail)

³ Document «aide à la création d'agent dans SAFO» disponible sur l'espace ressource de l'accès réservé www.safo.chlorofil.fr

⁴ Voir nomenclature ci-après

<u>Diplômes (1)</u>	<u>Discipline enseignée (2)</u>	<u>Niveau d'enseignement (3)</u>
Niveau I	1 Agroalimentaire	1 BTSA
1 Ingénieur, Master	2 Agroéquipements	2 Prépa grandes écoles
2 DEA, DESS	3 Agronomie	3 CS niveau 3
16 Doctorat	4 Aménagement de l'espace	4 Bac général
18 Autre diplôme niveau 1	5 Biologie animale/zootechnie	5 Bac technologique
Niveau II	6 Biochimie	6 BTA
4 Maîtrise	7 Biotechnologies	7 Bac professionnel
5 Licence	8 Bureautique	8 CS niveau 4
19 Autre diplôme niveau 2	9 Biologie végétale/phytotechnie	10 BP
Niveau III	10 Comptabilité	11 BEPA
7 BTS(A)	11 Documentation	12 CS niveau 5
8 DUT, DEUG, DEUST	12 Écologie	14 4ème 3ème
20 Autre diplôme niveau 3	13 Économie	
Niveau IV	14 Économie sociale	
11 BAC	15 EPS	
12 BTA	16 ESC	
37 BP	17 Français	
21 Autre diplôme niveau 4	18 Gestion	
Niveau V	19 Histoire géographie	
13 BEP(A)	20 Informatique	
39 BPA	21 Langues	
14 CAP(A)	22 Mathématiques et statistiques	
22 Autre diplôme niveau 5	23 Philosophie	
Autres	24 Productions aquacoles	
46 Non connu	25 Productions forestières	
	26 Productions horticoles	
	27 Sciences biologiques	
	28 Sciences physiques	
	29 Techniques d'expression. et de communication	
	30 Techniques commerciales	
	31 Viticulture œnologie	

Mme Nadine HIRTZLIN
Tél. : 05 61 75 32 28
Fax : 05 61 75 03 09
nadine.hirtzlin@educagri.fr

**Établissements
PRIVES**

Formation AAT BTSA ACSE - Fiche d'inscription

<p><u>NOM</u> :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de Naissance : (à renseigner obligatoirement)</p> <p>Catégorie :</p> <p>Grade :</p> <p>Mèl Professionnel (obligatoire):</p>	<p>Établissement : <i>Adresse (postale exacte) :</i></p> <p>Fax :</p> <p>Mèl Établissement (obligatoire) :</p> <p>Fédération :</p> <p>Adresse :</p> <p>Tél. :</p> <p>Fax :</p>
---	---

<p>Vous êtes :</p> <p>Directeur adjoint <input type="checkbox"/></p> <p>Coordonnateur de la filière <input type="checkbox"/></p> <p>Enseignant <input type="checkbox"/></p> <p>Autre <input type="checkbox"/></p> <p>Motivations de la demande :</p> <p>Développement personnel <input type="checkbox"/></p> <p>Compétences professionnelles <input type="checkbox"/></p> <p>Nouvelles fonctions <input type="checkbox"/></p> <p>Nouveaux programmes <input type="checkbox"/></p>	<p>Structure organisatrice de l'action : ENFA Toulouse</p> <p>Intitulé : AAT Épreuves E5, E6 et E7 du BTSA ACSE</p> <p><input type="checkbox"/> PARIS Code de l'action (N°SAFO) : 530604/1 Date : 11 mai au 13 mai 2015 AgroParisTech site Maine</p> <p><input type="checkbox"/> TOULOUSE Code de l'action (N°SAFO) : 530604/2 Date : 26 mai au 28 mai 2015 ENFA de Toulouse</p>
---	--

Les frais de mission ne sont pas pris en charge par l'ENFA

<p>Avis du Directeur de l'établissement</p> <p>Favorable <input type="checkbox"/></p> <p>Défavorable <input type="checkbox"/></p> <p>Motif du refus :</p>	<p>Visa de la fédération</p> <p>Visa de l'IFEAP pour les établissements relevant du CNEAP Visa de la fédération nationale pour les établissements relevant de l'UNREP Visa des fédérations régionales et de la fédération nationale pour les établissements relevant des MFR et des IREO (envoi groupé)</p>
<p>Date :</p> <p>Signature et cachet :</p>	<p>Date :</p> <p>Signature et cachet :</p>

REGIONS	Délégués régionaux à la formation continue (DRFC)	
ALSACE	M. Pierre-Irénée BRESSOLETTE pierre-irenee.bressolette@agriculture.gouv.fr Assistante : Brigitte LECORNEY	DRAAF – Cité administrative Gaujot 14, rue du Maréchal Juin CS 31009 67070 STRASBOURG CEDEX Tél : 03 69 32 50 67 / 66 Fax : 03 69 32 50 60
AQUITAINE	Mme Sophie de GRIMAL sophie.de-grimal@agriculture.gouv.fr Assistante : Lydie BAUDIN	DRAAF - 51, rue Kieser 33077 BORDEAUX Tél : 05 56 00 43 52 / 42 68 Fax : 05 56 00 43 70
AUVERGNE	Mme Elsa TARRAGO elsa.tarrago@agriculture.gouv.fr Assistante : Bernadette GOUDERGUES	DRAAF – SRFD 16 B rue Aimé Rudel BP 45 MARMILHAT 63370 LEMPDES Tél : 04 73 42 27 92 / 76 Fax : 04 73 42 27 91
BOURGOGNE	Mme Solène AUBERT solene.aubert@agriculture.gouv.fr Assistante : Yveline PASQUIER	DRAAF 4 bis rue Hoche BP 87865 21078 Dijon cedex Tél : 03 80 39 30 59 Portable : 06 28 89 11 39 Tél assistante : 03 80 39 30 82 Fax : 03 80 39 30 99
BRETAGNE	Mme Carmen GAN carmen.gan@agriculture.gouv.fr Assistante : Aline CAZOULAT	DRAAF – Cité de l'agriculture 15, avenue de Cucillé 35047 RENNES CEDEX Tél : 02 99 28 22 04 / 22 80 Portable : 06 72 87 95 17 Fax : 02 99 28 20 48
CENTRE	M. Nicolas DUPUY nicolas.dupuy@agriculture.gouv.fr dr-formco.draaf-centre@agriculture.gouv.fr Assistante : Muriel MICHAUD	DRAAF CENTRE Cité administrative Coligny 131 rue du Faubourg Bannier 45000 ORLEANS Tél : 02 38 77 40 00 / 41 96 Portable : 06 25 18 60 34
CHAMPAGNE-ARDENNE	Mme Isabelle CARBONNEAUX isabelle.carbonneaux@agriculture.gouv.fr Assistante : Yolande SIRIANNI	DRAAF – Complexe agricole du Mont Bernard Route de Suippes 51037 CHALONS EN CHAMPAGNE Tél : 03 26 66 20 25 / 20 21 Fax : 03 26 66 20 21

CORSE	M. Paul MEDURIO paul.medurio@agriculture.gouv.fr	DRAAF – Immeuble "Le Solferino" BP 309 - 8, cours Napoléon 20176 AJACCIO CEDEX Tél : 04 95 51 86 74 / 44 Portable : 06 10 69 05 93 Fax : 04 95 51 12 88
FRANCHE COMTE	Mme Sylvaine RODRIGUEZ (à compter du 02 mars 2015) sylvaine.rodriquez@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise PICOT	DRAAF - Immeuble Orion 191, rue de Belfort 25043 BESANCON Cedex Tél : 03 81 47 75 46 / 75 36 Portable : 06 42 11 56 80 Fax : 03 81 47 75 48
GUADELOUPE	Mme Nadia COLOT nadia.colot@agriculture.gouv.fr Assistante : Marie-Ena BERNOS	DAAF de la Guadeloupe Jardin Botanique 97169 BASSE-TERRE cedex Tél : 05 90 99 60 39 / 60 17 Fax : 05 90 99 09 10
GUYANE	Délégué régional Formco : Mme Suzie THOMPSON suzie.thompson@agriculture.gouv.fr Délégué régional GRAF : Mme Marie-Catherine ARBELLOT DE VACQUEUR marie-catherine.arbellot-de-vacqueur@educagri.fr	DAAF de la Guyane Parc Rebard BP 5002 97305 CAYENNE CEDEX Tél : 05 94 29 63 71 Fax : 05 94 29 63 63 LEGTA de Macouria BP 53 97355 MACOURIA TONATE Tel : 05 94 38 76 26 Fax : 05 94 38 76 25
ILE-DE-FRANCE	Mme Nathalie NICOL nathalie.nicol@agriculture.gouv.fr Assistante : Rachel GARCIA	DRIAAF Ile-de-France 18, avenue Carnot 94234 CACHAN CEDEX Tél : 01 41 24 17 78 / 17 01 Fax : 01 41 24 17 15
LANGUEDOC-ROUSSILLON	M. Jacky BRETAGNE jacky.bretagne@agriculture.gouv.fr Assistants : Corinne ULLDEMOLINS Frédéric POUGET	DRAAF Maison de l'Agriculture Place Chaptal CS 70039 34060 MONTPELLIER CEDEX 02 Tél : 04 67 10 19 14 / 19 12 / 19 18 Portable : 06 74 83 41 32 Fax : 04 67 10 01 02
LIMOUSIN	Mme Véronique DELGOULET veronique.delgoulet@agriculture.gouv.fr Assistante : Betty PACCHIN	DRAAF – 22, rue des Pénitents Blancs BP 3916 87039 LIMOGES CEDEX Tél : 05 55 12 92 74 / 92 73 Fax : 05 55 12 92 59
LORRAINE	Mme Roberte MORLOT roberte.morlot@agriculture.gouv.fr Assistante : Annie FORESTAT	DRAAF Lorraine 76 avenue André Malraux 57046 Metz Cedex Tél : 03 55 74 11 08 / 11 09 Fax : 03 55 74 11 01

MARTINIQUE	Mme Julie ALCINDOR julie.alcindor@agriculture.gouv.fr	DAAF Martinique BP 642 Jardin DESCLIEUX 97262 FORT DE FRANCE Tél : 05 96 71 20 97 Fax : 05 96 71 20 71
MAYOTTE	Mme Carmen NICOLLET carmen.nicollet@agriculture.gouv.fr	DAAF de Mayotte B.P. 103 97600 MAMOUDZOU Tél. : 02 69 63 81 37 Fax : 02 69 61 10 31
MIDI-PYRENEES	Mme Mireille BASSOU mireille.bassou@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène ECHEVARRIA Chargée de formation : Christiane PERCHE	DRAAF – Cité administrative Bd A. Duportal 31074 TOULOUSE CEDEX Mireille BASSOU : Tél : 05 61 10 61 84 Hélène ECHEVARRIA : Tél : 05 61 10 62 03 Christiane PERCHE : Tél : 05 61 10 62 18 Portable : 06 20 41 48 16 Fax : 05 61 10 61 75
NORD PAS-DE-CALAIS	M. Patrick SENECHAL patrick.senechal@agriculture.gouv.fr Assistante : Zohra M'BAYE	DRAAF Cité administrative – BP 505 59022 LILLE CEDEX Tél : 03 62 28 40 86 / 40 87 Fax : 03 62 28 41 01
PICARDIE	Mme Sylvie-Anne REMY sylvie-anne.remy@agriculture.gouv.fr Assistante : Nathalie TRANNOIS Assistante GRAF : Sonia LESAGE	DRAAF – Allée de la Croix rompue 518, rue Saint-Fuscien 80092 AMIENS CEDEX 3 Tél : 03 22 33 55 49 / 55 36 Portable : 06 08 03 38 39 Fax : 03 22 33 55 50
BASSE NORMANDIE	Mme Danièle LEVARD daniele.levard@agriculture.gouv.fr Assistante : Hélène COURCELLE	DRAAF - SG 6 bld Général Vanier 14070 CAEN CEDEX Tél : 02 31 24 97 16 / 98 97 Fax : 02 31 24 99 11
HAUTE- NORMANDIE	Mme Valérie GARNIER valerie.garnier@agriculture.gouv.fr Assistante : Isabelle GUEGAN	DRAAF - Cité administrative 2 rue Saint Séver 76032 ROUEN CEDEX Tél : 02 32 18 94 03 / 94 29 Portable : 06 26 58 80 00 Fax : 02 32 18 94 01
PAYS DE LA LOIRE	Délégué régional Formco : M. Pierre HERVOUET pierre.hervouet@agriculture.gouv.fr Assistant : François SOUCHARD	DRAAF Pays de Loire 5 rue Françoise Giroud 44275 NANTES Délégué régional Formco : Tél : 02 72 74 70 14 / 70 15 Portable : 06 84 64 16 57 Fax : 02 72 74 70 01

	<p>Délégué régional GRAF : M. Jean-Luc SCHAFER jean-luc.schafer@agriculture.gouv.fr Assistante : Françoise CASSARD</p>	<p>Délégué régional GRAF : Tél : 02 72 74 72 29 / 72 12 Fax : 02 72 74 72 39</p>
POITOU-CHARENTES	<p>Mme Sophie ROBION Dr-formco.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr Assistants : Cécile DURIVault Nadia COUTANCEAU-METAY</p>	<p>DRAAF 15, rue Arthur Ranc BP 40537 86020 POITIERS CEDEX Tél : 05 49 03 11 27 / 11 23 Portable : 06 03 59 09 40 Fax : 05 49 03 11 12</p>
REUNION	<p>M. Pascal NOUVET pascal.nouvet@agriculture.gouv.fr Assistante : Mariame ABDALLAH</p>	<p>DAAF de la Réunion Parc de la providence 97489 SAINT DENIS DE LA REUNION cedex Tel 02 62 30 89 47 Portable : 06 62 30 88 53 Fax : 02 62 30 89 99</p>
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	<p>Mme Florence BRUNIER florence.brunier@agriculture.gouv.fr Assistants : Patricia PARAVISINI Christine PASSALACQUA</p>	<p>DRAAF PACA 132 Boulevard de Paris 13003 MARSEILLE Tél : 04 13 59 36 35 / 36 33 ou 04 90 81 11 06 Portable : 06 88 27 87 82 Fax : 04 13 59 36 32</p>
RHÔNE-ALPES	<p>Mme Nathalie DELDEVEZ nathalie.deldevez@agriculture.gouv.fr Assistants : Patrice WEISS Brigitte FIKET Isabelle ANSELME</p>	<p>DRAAF- Cité Administrative - 165, rue Garibaldi BP 3202 69401 LYON CEDEX 03 Tél : 04 78 63 13 08 / 13 13 Portable : 06 18 41 00 49 Fax : 04 78 63 34 17</p>
ADMINISTRATION CENTRALE	<p>Délégué administration centrale à la formation continue : Mme Chrystelle ARCHE chrystelle.arche@agriculture.gouv.fr Assistante : Wassila GOURARA</p>	<p>78 rue de Varenne 75007 PARIS Tel : 01 49 55 5510 / 60 79</p>

Mise à jour le 09/02/2015